

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Dominique**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 4 juin 2013, à 20 h, à la salle du Conseil, soit au 467, rue Deslandes, à Saint-Dominique.

Sont présents les conseillers :

Michel Coolidge, Jean Paul Fontaine, Jean-François Morin et Vincent Perron.

Absence motivée de : Stéphane Pincince et Lise Bachand

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Diane G. Bélanger.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-92 :

Il est proposé par le conseiller Vincent Perron, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu d'adopter l'ordre du jour en retirant le point 5.10.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Consultation publique au projet de règlement 13-276 et 13-277
4. Parole au public et période de questions
5. CONSEIL :
 - 5.1 Adoption du procès-verbal :
 - Séance ordinaire du 7 mai 2013, à 20 h
 - 5.2 Adoption des comptes à payer
 - 5.3 Service administratif : congrès de la FQM- formation
 - 5.4 Service administratif : mandat d'évaluation des bâtiments municipaux
 - 5.5 Service aqueduc & égout : achat pompe submersible poste Adam
 - 5.6 Service aqueduc & égout : équipements station
 - 5.7 Service aqueduc & égout : remplacement de vanne et installation de purge rue Dubreuil
 - 5.8 Service voirie : prolongement de contrat déneigement
 - 5.9 Service voirie : travaux préparatoires parc Després
 - 5.10 Service voirie : point retiré
 - 5.11 Service voirie: travaux de rapiéçage de pavage- Contrat
 - 5.12 Service incendie : travaux de climatisation
 - 5.13 Service incendie : autorisation d'achat d'équipements
 - 5.14 Service incendie : installation valve anti-retour
 - 5.15 Service des loisirs : protocole d'entente ligue de soccer
 - 5.16 Demande de servitude Hydro/Bell, développement sud
 - 5.17 Demande d'appui CPE Doux-Réveil
 - 5.18 Demandes d'appui Municipalité Sainte-Hélène
 - 5.19 Servitude de conservation/ Carrières Saint-Dominique

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

6. LÉGISLATION :
- 6.1 Adoption du second projet de règlement 13-276 règlement de zonage afin de créer une nouvelle zone (AM-6) et les usages et normes qui s'y rattachent
- 6.2 Adoption du second projet de règlement 13-277 amendant le règlement 09-217 intitulé règlement de lotissement afin de créer une nouvelle zone AM-6 et ses normes au tableau 7.8.
- 6.3 Avis de motion règlement 13-278 : utilisation d'eau potable
7. SERVICE DE L'AQUEDUC :
- 7.1 Rapport du service de l'aqueduc
8. SERVICE DE L'URBANISME :
- 8.1 Rapport du service
9. SERVICE TECHNIQUE :
- 9.1 Rapport du service des eaux usées
10. CORRESPONDANCE :
- 10.1 Sommaire de la correspondance
11. Divers
12. Levée de la session

3. CONSULTATION PUBLIQUE :

- Assemblée de consultation règlement 13-276
- Assemblée de consultation règlement 13-277

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et tel que mentionné dans les différents avis publics, une période est mise à la disposition de l'assistance pour poser des questions ou émettre des commentaires relativement aux projets de règlements.

4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS :

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

5. CONSEIL :

5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

- **Séance ordinaire du 7 mai 2013, à 20 h**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-92 :

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2013, à 20 h, tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

5.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-93 :

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Vincent Perron, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu que la liste des comptes à payer au 4 juin 2013 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

• Salaire des élus et des employés municipaux (semaine 18 à 21) :	27 677.81 \$
• Chèques C0006196 à C0006281	271 446.51 \$
• Chèques manuels M0007030 à M0007036	3 702.12 \$
• Paiements Accès D L1300064 à L1300075 :	12 869.96 \$
Total des dépenses :	315 696.40 \$

5.3 SERVICE ADMINISTRATIF : CONGRÈS FQM/ FORMATION

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-94 :

CONSIDÉRANT QUE des élus souhaitent participer au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra au Centre des congrès de Québec du 26 au 28 septembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, et résolu d'autoriser leurs inscriptions au congrès de la FQM au coût unitaire de 620 \$, plus taxes, et de défrayer les frais de transport, hébergement, nourriture ou autre entraînés par leurs présences à ce congrès.

Et d'autoriser les élus intéressés à suivre la formation « gestion financière municipale » offerte par la FQM le mercredi 25 septembre 2013 et d'en accepter les coûts y découlant 255 \$ + taxes.

Que les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires 02-110-00-310 et 02-110-00-454.

5.4 SERVICE ADMINISTRATIF : MANDAT D'ÉVALUATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-95 :

CONSIDÉRANT la demande de l'assureur à l'effet de produire un rapport d'évaluation des immeubles municipaux;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Leroux, Beaudry, Picard et associées Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu unanimement d'octroyer le contrat d'évaluation des immeubles municipaux et du coût de remplacement des appareils et équipements mécaniques-électriques de pompage de six stations. D'en autoriser la dépense au montant de 5000 \$ + taxes applicables.

Que les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-130-00-419.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**5.5 SERVICE AQUEDUC & ÉGOUT : ACHAT POMPE SUBMERSIBLE
STATION ADAM :**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-96 :

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Pompex pour la fourniture d'une pompe électrique submersible avec détecteur fuite/thermo-contact pour la station Adam;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Jean François Morin et résolu d'autoriser l'achat ci-haut mentionné et d'en accepter la dépense au montant de 5310 \$ + taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-413-00-526.

**5.6 SERVICE AQUEDUC & ÉGOUT : ÉQUIPEMENTS STATION BAS DES
CÔTES :**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-97 :

CONSIDÉRANT les bris survenus aux équipements de la Station de pompage Bas des côtes;

CONSIDÉRANT la recommandation de Gestion Serge Leblanc Inc pour équipements et travaux en complément à la résolution 2013-75;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu unanimement d'autoriser les achats et dépenses y découlant :

1 contrôle Clayton 2po.

1 impulseur Berkeley

1 palan

Modifications électriques sur moteur de la pompe 1 et sur le panneau principal.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires 02-413-00-526 et 59-131-30.

**5.7 SERVICE AQUEDUC & ÉGOUT : REMPLACEMENT DE VANNE ET
INSTALLATION DE PURGE RUE DUBREUIL :**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-98 :

CONSIDÉRANT la fuite au réseau d'aqueduc de la rue Dubreuil survenue le 27 mai 2013 et du constat que la vanne n'est plus étanche;

CONSIDÉRANT l'estimé budgétaire des travaux prévus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu d'autoriser les travaux de remplacement de vanne et installation d'une purge (b.f.) au réseau d'aqueduc de la rue Dubreuil par les Entreprises Bertrand Mathieu Ltée.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires 02-413-00-516, 02-413-00-640, 59-131-30.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

5.8 SERVICE VOIRIE : PROLONGEMENT DE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-99 :

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien et de déneigement 2011-2012, 2012-2013 est terminé;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a exécuté son contrat à la satisfaction et en respect du devis;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offre initial prévoyait une prolongation additionnelle de deux années;

CONSIDÉRANT l'avis en date du 24 mai 2013 déposée par l'entreprise Ray Adam & Fils Ltée indiquant son accord à l'option additionnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu unanimement de se prévaloir de l'option de prolongation additionnelle pour 2013-2014, 2014-2015, le tout tel que prévu au devis et à la soumission conforme de Ray Adam & Fils Ltée et à la résolution 2011-139.

2013-2014 : 66 236 \$ taxes incluses 2014-2015 : 64 226 \$ taxes incluses

Les frais applicables au kilométrage s'ajouteront pour les rues du développement sud.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles au poste budgétaire 02-330-00-443.

5.9 SERVICE VOIRIE : TRAVAUX PRÉPARATOIRES PARC-DESPRÉS :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-100 :

CONSIDÉRANT QUE des travaux préparatoires sont requis pour les lots 5 185 102 et 2 211 273 sont la propriété de la Municipalité afin de devenir site de parc avec passage piétonnier;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement nécessite des travaux préparatoires;

CONSIDÉRANT l'offre de service de EXP Inc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu unanimement d'accorder le mandat à EXP Inc. et d'en accepter la dépense prévue à l'estimé et selon l'avancement des travaux.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles au poste budgétaire 22-700-00-721.

5.10 SERVICE VOIRIE : NETTOYAGE DE FOSSÉS :

Point retiré.

5.11 SERVICE VOIRIE : TRAVAUX DE RAPIÉCAGE DE PAVAGE-CONTRAT :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-101 :

CONSIDÉRANT QU'à chaque année, il y a lieu de procéder à du rapiécage à divers endroits sur tout le territoire de la municipalité;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

CONSIDÉRANT le rapport produit relativement à la tournée de vérification de l'état des routes et des chemins municipaux ainsi que les recommandations en découlant;

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions daté du 27 mai 2013;

CONSIDÉRANT QUE des prix unitaires ont été demandés à trois entreprises pour de l'asphaltage mécanique et de l'asphaltage manuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu d'octroyer à Pavages Maska Inc, plus bas soumissionnaire conforme, l'exécution des travaux de rapiéçage aux prix suivants :

- Asphaltage mécanique : 147,07 \$, plus taxes, pour environ 300 tonnes
- Asphaltage manuel : 249.12 \$, plus taxes, pour environ 100 tonnes

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-320-00-625.

5.12 SERVICE INCENDIE : TRAVAUX DE CLIMATISATION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-102 :

CONSIDÉRANT les estimés reçus;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Vincent Perron, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu unanimement d'accorder le contrat de fourniture et installation de climatisation à Maska Réfrigération Inc selon la soumission 11102012-01 pour le bureau des officiers et de la salle de cours du 2^{ième} étage. D'en accepter la dépense déjà prévue au budget 2013.

Que les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 22-200-00-722.

5.13 SERVICE INCENDIE : AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-103 :

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu unanimement d'autoriser ces achats :

2 ensembles bunkers	de L'arsenal	1485 \$ ch + taxes
2 paires de bottes Élite	de Aréo-feu	165 \$ ch + taxes
Vêtements pompiers, chemises, pantalons et cravates pour les nouveaux pompiers et équipe de prévention de Antonio Moreau (1984) Ltée		500 \$ + taxes

Que les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 02-220-00-650.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

5.14 SERVICE INCENDIE : INSTALLATION DE VALVE ANTI-RETOUR :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-104 :

CONSIDÉRANT l'obligation d'installer une valve anti-retour à l'entrée d'aqueduc à la caserne incendie, et ce afin d'éviter toute contamination ou retour d'eau;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Plombexel Inc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu unanimement d'autoriser l'achat et l'installation d'une valve anti-retour 4 pouces et tuyauterie 4 pouces inox, cédule 10 de Plombexel Inc, à la caserne incendie, le tout pour un montant de 4800 \$ + taxes.

Que les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 02-220-00-522.

5.15 SERVICE DES LOISIRS : AUTORISATION SIGNATURE / PROTOCOLE D'ENTENTE SOCCER :

RÉSOLUTION NUMÉRO : 2013-105 :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique a adhéré à l'Association de Soccer de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT QU'UN protocole d'entente a été présenté à toutes les parties liées à l'entente;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice en loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu d'accepter le protocole d'entente entre la municipalité Saint-Dominique et l'Association de Soccer de Saint-Hyacinthe pour la saison 2013, et d'en autoriser la signature.

Le texte du protocole d'entente fait partie intégrante du procès-verbal comme si au long cité.

5.16 DEMANDE DE SERVITUDE HYDRO/ BELL, DÉVELOPPEMENT SUD :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-106 :

CONSIDÉRANT QUE le projet d'acte de servitude en faveur de Hydro Québec (dossier 1402-012/1032454) et en faveur de Bell Canada (dossier MA 95832) présenté par le notaire Éric Lecours, concernant le développement sud;

CONSIDÉRANT le plan 1/3, 2/3 et 3/3 de l'arpenteur géomètre J.Y.Tremblay # minute 14 392 désignant la servitude;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire de certains lots visés à la servitude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-François Morin, et résolu d'accepter la servitude en faveur d'Hydro Québec et Bell Canada pour les lots 5 185 102.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

D'autoriser le Maire Robert Houle, et Diane G. Bélanger directrice générale secrétaire-trésorière par intérim à signer les documents y découlant pour et au nom de la municipalité de Saint-Dominique.

5.17 DEMANDE D'APPUI CPE DOUX-RÉVEIL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-107 :

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Famille et des aînés est à attribuer de nouvelles places en service de garde éducatif à l'enfance;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de la Petite Enfance Doux Réveil désire se prévaloir de cette opportunité et présenter une demande pour obtenir 24 nouvelles places subventionnées;

CONSIDÉRANT QUE par le nombre d'inscrit à la liste d'attente, il est manifeste du grand besoin de cet ajout;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de la Petite Enfance Doux-Réveil bénéficie d'un environnement très adapté aux services offerts, de par la proximité des équipements municipaux, tel que terrain de jeux aménagé, jeux d'eau, pavillon de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au Centre de la Petite Enfance Doux-Réveil est facile d'accès par la route 137, et se situe dans un quartier résidentiel bordé d'arbres et de verdure contribuant ainsi au mieux-être des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Dominique émet annuellement depuis les dix dernières années un minimum de 25 permis pour construction résidentielle;

CONSIDÉRANT le nouveau développement résidentiel de plus de 50 résidences qui est en opération depuis janvier 2013. Ce qui indique la vitalité de la municipalité et l'intérêt des jeunes familles à s'y établir;

CONSIDÉRANT le grand nombre d'activités commerciales et industrielles sur le territoire de Saint-Dominique, ce qui incite les jeunes familles à s'y installer;

CONSIDÉRANT QUE ce projet du Centre de la Petite Enfance Doux Réveil contribuera à la création d'emplois additionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu d'appuyer la demande du CPE Doux Réveil Saint-Dominique pour obtenir 24 places subventionnées.

5.18 DEMANDES D'APPUI MUNICIPALITÉ SAINTE-HÉLÈNE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-108 :

« Résolution 124-05-2013/ Dossier feu auto avec blessé ou mort/ demande à la SAAQ »

Les membres du conseil ayant pris lecture de la résolution 124-05-2013 de la Municipalité de Sainte-Hélène;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Vincent Perron, appuyé par le conseiller Jean-François Morin, et résolu d'appuyer unanimement la résolution 124-05-2013.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

5.19 SERVITUDE DE CONSERVATION / CARRIÈRES SAINT-DOMINIQUE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-109 :

CONSIDÉRANT le projet d'acte de servitude réelle et perpétuelle de conservation préparé par l'étude Lafontaine L'Heureux Lecours s.e.n.c.r.l. à être consentie par les Carrières Saint-Dominique Ltée pour les parcelles de lots 2 211 222, 4 889 164, en faveur de la municipalité de Saint-Dominique lot 2 211 480;

CONSIDÉRANT QUE les assiettes de la servitude sont décrites au projet d'acte en référence au plan technique préparé par Richard Dion, arpenteur-géomètre en date du 29 mai 2013, sous sa minute numéro 12 281;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu unanimement d'accepter ce projet d'acte de servitude réelle et perpétuelle de conservation ci-haut mentionné. Le tout faisant partie intégrante de la résolution comme si au long cité.

D'autoriser le maire Robert Houle et Diane G. Bélanger directrice générale secrétaire-trésorière par intérim à signer pour et au nom de la municipalité Saint-Dominique les documents s'y référant;

Cette résolution a pour effet d'abroger la résolution 2013-36.

6. LÉGISLATION :

**6.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 13-276
RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE
(AM-6) ET LES USAGES ET NORMES QUI S'Y RATTACHENT :**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-110 :

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 7 mai 2013;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement numéro 13-276 lors de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2013;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation publique en début de séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu d'adopter sans modification le second projet du règlement numéro 13-276 afin de créer une nouvelle zone (AM-6) et les usages et normes qui s'y rattachent.

Le texte du deuxième projet de règlement 13-276 fait partie intégrante comme si au long cité.

**6.2 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 13-277 AMENDANT
LE RÈGLEMENT 09-217 INTITULÉ RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE AM-6 ET SES NORMES AU
TABLEAU 7.8 :**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-111 :

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 7 mai 2013;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement numéro 13-277 lors de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2013;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation publique en début de séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu d'adopter sans modification le second projet du règlement numéro 13-277 afin de créer une nouvelle zone AM-6 et ses normes au tableau 7.8.

Le texte du deuxième projet de règlement 13-277 fait partie intégrante comme si au long cité.

6.3 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 13-278 UTILISATION DE L'EAU POTABLE :

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-François Morin que sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 13-278 concernant l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de la municipalité;

En vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis par la Loi.

7. SERVICE DE L'AQUEDUC :

7.1 RAPPORT DU SERVICE DE L'AQUEDUC :

Le rapport mensuel d'exploitation du mois d'avril 2013, tel que préparé par Aquatech, est déposé au Conseil.

8. SERVICE DE L'URBANISME :

8.1 RAPPORT DU SERVICE :

La compilation du mois de mai 2013 est déposée au Conseil.

9. SERVICE TECHNIQUE :

9.1 RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES :

Le rapport du mois de mai 2013 est déposé au Conseil.

10. CORRESPONDANCE :

10.1 SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE :

Le sommaire de la correspondance du mois de mai 2013 est déposé au Conseil.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

11. DIVERS :

12. LEVÉE DE LA SESSION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-112 :

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu de lever cette séance à 20 h 30.

Robert Houle
Maire

Diane G. Bélanger
Directrice générale, secrétaire-trésorière
par intérim